

N° 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 14 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale.—*M. Lang.*

Bill S-3, Loi prévoyant la codification et la revision permanentes des lois et des règlements du Canada.—*M. Lang.*

Bill S-9, Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—*M. Lalonde.*

M. Blais, du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que le quorum soit de onze (11) membres à condition que les deux Chambres soient représentées au moment d'un vote, d'une résolution ou de toute autre décision et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et à entendre des témoignages dès que cinq (5) membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Que le Comité soit habilité à retenir les services de tout le personnel spécialisé et de tous sténographes ou personnel de soutien nécessaires au cours de la présente session.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 18 aux Journaux*)

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 21 octobre 1974,—Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, les rapports de l'Auditeur général y afférents et les témoignages recueillis par le Comité au cours du vingt-neuvième Parlement, soient déferés au Comité permanent des comptes publics,—le Comité a étudié les témoignages et les diverses recommandations que le précédent Comité des comptes publics a tirées de ces témoignages